

## Télétravail : comment obtenir un bilan environnemental positif ?

**Télétravailler, c'est travailler ailleurs que dans les locaux de l'entreprise : chez soi, dans un bureau satellite, dans un espace de coworking, etc. Depuis la crise du coronavirus, le télétravail régulier (aussi appelé structurel) s'est fortement développé. Avant la crise, en 2018, près de 17% des travailleurs belges télétravaillaient déjà, la plupart à raison d'un jour par semaine<sup>(1)</sup>. Le potentiel de télétravail était alors estimé à 42% des travailleurs. C'est le chiffre qui a été atteint pendant la pandémie. Le nombre de jours de télétravail a, lui aussi, augmenté, passant, le plus souvent, de 1 à 2 jours par semaine. Désormais, le télétravail structurel fait partie de l'organisation de travail de nombreuses entreprises.**

Mais le télétravail a-t-il réellement un bilan environnemental positif ? En 2018, il a été estimé que les 17% de télétravailleurs belges permettaient d'éviter

5% des déplacements domicile-travail et 7% des kilomètres parcourus. En novembre 2020, le Bureau Fédéral du Plan a réalisé une étude de l'impact du télétravail sur la demande de mobilité<sup>(2)</sup>, sur base d'un scénario où 39% des travailleurs télétravailleraient 2 jours par semaine (à l'horizon 2040). Il ressort qu'au final, on observe plutôt une redistribution des déplacements plutôt qu'une diminution. En effet, les déplacements pour d'autres raisons que le travail augmentent. La diminution globale des kilomètres parcourus est marginale (-1,2%). Par contre, on remarque un effet plus positif sur la congestion automobile puisque les déplacements domicile-travail se font surtout pendant les heures de pointe.

L'impact environnemental du télétravail ne se limite pas aux déplacements domicile-travail. Il induit beaucoup d'autres effets. En voici une synthèse :

Impacts positifs	Impacts négatifs
Réduction des kilomètres domicile-travail parcourus donc des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Augmentation des déplacements alternatifs (loisirs, achats, etc.)
Réduction du trafic automobile, des embouteillages et des accidents de la route	Augmentation de la consommation énergétique domestique et des émissions de CO <sub>2</sub>
Réduction de la pollution et de son impact négatif sur la santé	Augmentation de la pollution numérique (visioconférences, multiplication des mails, etc.)
Effet dématérialisation de l'entreprise (papier, fournitures, etc.)	Effet double équipement (écrans, bureau, siège, nouveaux équipements visioconférence des salles de réunion, etc.)
Réduction de la pression immobilière en ville	Risque de dispersion de l'habitat (périurbanisation) et risque de relocalisation avec augmentation des distances domicile-travail
Diminution des surfaces de bureaux et gain financier pour les entreprises	Risque de diminution de l'attractivité des centres-villes et de la fréquentation des commerces, risque d'augmentation de la taille des logements (effet bureau à la maison)
Réduction des déplacements professionnels vu le développement des visioconférences	Nouvelle attractivité de la route (effet d'aspiration) suite à la diminution de la congestion automobile
Gain de pouvoir d'achat vu les économies en carburant	Réallocation potentielle des gains de pouvoir d'achat vers des dépenses carbonées
Possibilité accrue de recourir aux transports en communs (même si moins rapides que la route) grâce à la réduction du nombre de déplacements par semaine	Risque de diminution des investissements dans des transports en commun de qualité et de leur attractivité vu la diminution des trajets domicile-travail

(1) Chiffres clés du télétravail en Belgique, SPF Mobilité Transports, mars 2018.

(2) Télétravail et demande de transport : une évaluation dans le modèle Planet, Bureau Fédéral du Plan, working paper 6-20, novembre 2020.

Les effets du télétravail sont donc nombreux et peuvent générer un effet positif ou un effet négatif sur le bilan environnemental global. Mais quels sont ces effets significatifs ?

Une étude française<sup>3</sup> (ADEME) établit, qu'en moyenne, **le télétravail permet de réduire les impacts environnementaux associés aux trajets entre le domicile et le lieu de travail d'environ 30%**. Le gain le plus substantiel mis en évidence serait la diminution de la pollution de l'air (avec notamment une

diminution de 58% des émissions de particules fines). Le bénéfice environnemental estimé est un gain de 271 kg eqCO<sub>2</sub> pour chaque jour de télétravail en France.

Une autre étude de l'ADEME<sup>4</sup> a pu quantifier certains des effets rebonds et identifier le poids de certains effets, qui viennent diminuer ou augmenter ce bénéfice environnemental. D'autres effets sont compliqués à modéliser et certains effets se feront sentir à plus long terme.

Effets	Impact mesuré en équivalent CO <sub>2</sub>	Réduction des impacts environnementaux en %
<b>Effet principal :</b> réduction des trajets domicile-travail	<b>- 271 kg eqCO<sub>2</sub> / an et par jour de TT<sup>5</sup> hebdomadaire</b>	Ce qui équivaut à une réduction de 30% des impacts environnementaux liés aux trajets domicile-travail
<b>Effet déplacements alternatifs :</b> nouveaux déplacements rendus possibles par le télétravail, modifications des chaînes de déplacements (école, courses, etc.)	+ 67,7 kg eqCO <sub>2</sub> / an et par jour de TT hebdomadaire	- 22,5% (si on tient compte de l'impact des déplacements alternatifs, la réduction de l'impact environnemental du télétravail n'est plus que de 22,5%)
<b>Effet logement :</b> consommation d'énergie (chauffage, éclairage, internet, équipements branchés,...)	+ 20,7 kg eqCO <sub>2</sub> / an et par jour de TT hebdomadaire	- 27,8%
<b>Effet bureau à la demande</b>		
<b>Sans effet flex office</b> (gains énergétiques seulement)	- 6,7 kg eqCO <sub>2</sub> / an et par jour de TT hebdomadaire	- 30,7%
<b>Avec effet flex office :</b> absence de poste de travail attiré, optimisation des surfaces, réduction des coûts immobiliers et énergétiques	- 292,5 kg eqCO <sub>2</sub> / an et par jour de TT hebdomadaire	- 62,1%
<b>Effet visioconférence</b>	+ 2,6 kg eqCO <sub>2</sub> / an et par jour de TT hebdomadaire	De - 29,7% (en moyenne) à - 28,7% (en fonction des profils de télétravailleur)
<b>Total des effets rebonds</b>	<b>Sans effet « flex office »</b>	<b>- 20,7%</b>
	<b>Avec effet « flex office »</b>	<b>- 52,1%</b>

Ce tableau permet de constater qu'en prenant en compte les effets actuellement mesurables du télétravail, **le télétravail permet quand même de réduire d'environ 20,7% les impacts environnementaux liés aux déplacements domicile-travail. Le plus impactant est la réorganisation des bureaux sur le lieu de travail, qui permet de réduire les effets de plus de 50% (52%)**. L'étude de l'ADEME conclut aussi que le bilan environnemental du télétravail reste favorable dans la plupart des cas.

<sup>(3)</sup> Évaluation de l'impact du télétravail & des tiers-lieux sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et sur l'organisation des entreprises, ADEME, rapport final, septembre 2015. Hypothèse : 23% de la population active télétravaille.

<sup>(4)</sup> Étude sur la caractérisation des effets rebond induits par le télétravail, ADEME, septembre 2020.

<sup>(5)</sup> TT = télétravail.

### La pollution numérique en quelques chiffres

- Elle est à l'origine de 4% des émissions mondiales de GES et de 8% en 2025<sup>6</sup> au rythme actuel :
  - 47% imputable aux équipements (ordinateurs, téléphones, objets connectés, etc.)
  - 53% imputable aux data centers et aux réseaux
- Un e-mail d'1 MB émet 20g de CO<sub>2</sub> sur son cycle de vie total<sup>7</sup>
- Une recherche sur internet émet 0,8g d'eqCO<sub>2</sub> ou 10g si la recherche via un moteur aboutit à 5 résultats. En moyenne 2,6 recherches / jour et par personne = 9,9 kg eqCO<sub>2</sub> / an<sup>8</sup>
- Une visioconférence produit moins d'émissions qu'une réunion physique si le déplacement évité dépasse 20 km<sup>9</sup>
- 1 minute de visioconférence émet 1g de CO<sub>2</sub><sup>10</sup>

Consultez la Fiche RISE n°14 « Les technologies du numérique : maîtriser les coûts et l'impact environnemental dans l'entreprise » : [http://rise.be/files/library/Publications/Balises-pour-une-action-syndicale-durable/FICHE14-2021\\_numerique.pdf](http://rise.be/files/library/Publications/Balises-pour-une-action-syndicale-durable/FICHE14-2021_numerique.pdf)

### Que faire syndicalement pour obtenir un bilan environnemental positif ?

- Encourager la pratique du télétravail par journée complète. En effet, le télétravail par demi-journée implique quand même des déplacements domicile-travail. Il est vraisemblable que l'effet environnemental négatif s'accroît (pratique de visio, chauffage à la maison et au bureau, etc.).
- Limiter la pratique des visioconférences sur le lieu de travail. Là aussi, il y a un double impact environnemental : celui des trajets et celui de la visioconférence.
- Encourager le passage au « flex office », comme il améliore de manière significative le bilan environnemental. Réduire le nombre de bureaux et la surface en fonction du nombre de télétravailleurs permet de générer des économies sur lesquelles il sera possible de négocier, par exemple, un défraiement correct du télétravail.
- Mettre en place une organisation du travail permettant les économies d'énergie (réduction du chauffage des bureaux non occupés, de l'éclairage, extinction des équipements, etc.).

- Sensibiliser les travailleurs à la mobilité durable. La pratique du télétravail 2 jours voire 3 jours peut rendre possible l'utilisation des transports en commun même s'ils sont jugés plus longs et fastidieux. La mobilité locale (près du lieu de vie) devra aussi se faire de manière plus durable. L'utilisation des mobilités douces, qui sont aussi moins coûteuses, peut aussi se renforcer grâce un mode de vie plus local.
- Faciliter le recours à l'utilisation des transports en commun (horaires flexibles, remboursement à 100%, etc.) et aux autres modes plus durables (covoiturage, vélo, etc.). Tous ces modes de déplacement sont également les moins coûteux pour les travailleurs.
- Limiter l'achat des équipements (informatiques, mobiliers) à ce qui est nécessaire pour le confort des travailleurs.
- Informer et sensibiliser les travailleurs pour réduire l'impact du numérique :
  - Limiter le nombre de visioconférences et éteindre la caméra dès qu'elle n'est pas nécessaire
  - Au contraire, privilégier la visioconférence si les participants viennent de loin
  - Viser des mails les plus légers possibles en privilégiant le serveur interne de l'entreprise pour les échanges entre collègues
  - Alléger : mails, dossiers : ne stocker que l'indispensable
  - Taper l'URL directement, utiliser les favoris et l'historique plutôt que de faire une recherche. Si une recherche est nécessaire, utiliser des mots clés précis
  - Fermer les pages et onglets non utilisés
  - Éviter le streaming, mieux vaut télécharger ce qu'on utilise souvent (musique, documents)
  - Se connecter avec le wifi ou la fibre optique plutôt que la 4 (ou 5) G
  - Éteindre son ordinateur au-delà d'1 heure de pause et tous ses appareils en fin de journée.

(6) Source : ADEME : comment télétravailler léger ?

(7) Source : <https://www.energuide.be/fr/questions-reponses/est-ce-que-jemets-du-co2-quand-jutilise-internet/69/>

(8) Ibidem

(9) Source : <https://www.energuide.be/fr/questions-reponses/comment-diminuer-ma-pollution-numerique/2457/>

(10) Source : Ademe et Thierry Leboucq, fondateur de Greenspector

(11) Source : ADEME : comment télétravailler léger ?

Évaluez les impacts du télétravail dans votre entreprise

Effets qui allègent le bilan environnemental			
Nombre de télétravailleurs / nombre total de travailleurs	☺	☹	☹
Nombre de jours de télétravail / semaine	☺	☹	☹
Baisse du nombre de kilomètres parcourus par les travailleurs pour venir sur leur lieu de travail	☺	☹	☹
Amélioration du mix modal	☺	☹	☹
Assouplissement des horaires de travail sur le lieu de travail (suite au télétravail)	☺	☹	☹
Diminution de la consommation d'énergie dans l'entreprise	☺	☹	☹
Dématérialisation (moins d'impressions, moins de petit matériel, etc.)	☺	☹	☹
Diminution des surfaces de bureaux en raison du télétravail	☺	☹	☹
Autre :	☺	☹	☹
Effets qui alourdissent le bilan environnemental			
Achat d'équipements informatiques pour le télétravail	☺	☹	☹
Intensité d'utilisation de la visioconférence	☺	☹	☹
Multiplication de l'envoi d'e-mails	☺	☹	☹
Achat de mobilier supplémentaire pour le télétravail	☺	☹	☹
Augmentation de la consommation d'énergie chez les travailleurs	☺	☹	☹
Autre :	☺	☹	☹
Évaluation globale des effets du télétravail sur l'environnement	☺	☹	☹

En savoir plus

- Étude sur la caractérisation des effets rebond induits par le télétravail et sa synthèse, ADEME, septembre 2020 :

<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/3776-caracterisation-des-effets-rebond-induits-par-le-teletravail.html>

- « Comment télétravailler léger ? », ADEME, décembre 2020 :

<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/249-comment-teletravailler-leger-.html>

